

Réunion du 23 Mars 2018

COMMISSION PERMANENTE
EXTRAIT DES DÉCISIONS

OBJET

REUTILISATION DES DONNEES PUBLIQUES PRODUITES OU CONSERVEES PAR LES SERVICES DU DEPARTEMENT

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code des relations entre le public et l'administration
Décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont abrogés le règlement et les licences mis en place par la délibération du Conseil général en date du 22 octobre 2010 relative aux conditions de réutilisation par des tiers des archives publiques conservées par les Archives départementales.

Article 2 : Est adoptée la licence de réutilisation gratuite "Licence ouverte de réutilisation d'informations publiques", telle qu'approuvée par le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 et jointe en annexe.

Article 3 : Est adoptée la grille tarifaire de la régie de recettes des Archives départementales révisée (annexe 2).

Article 4 : Est adopté le règlement de salle de lecture mis à jour et joint en annexe 3.

Article 5 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

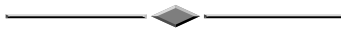
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.15.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 26 Mars 2018
Affiché le : 26 Mars 2018

EXTRAIT DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois Mars, à huit heures trente, la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Corrèze s'est réunie à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Hélène ROME - M. Francis COMBY -
Mme Lilith PITTMAN - M. Jean-Marie TAGUET - M. Gérard SOLER -
Mme Danielle COULAUD - M. Jean-Claude LEYGNAC - Mme Agnès AUDEGUIL -
M. Gilbert ROUHAUD - Mme Florence DUCLOS - Mme Ghislaine DUBOST -
M. Franck PEYRET - Mme Nicole TAURISSON - M. Jean STÖHR - Mme Nelly SIMANDOUX
- Mme Marilou PADILLA-RATELADE - Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Gilbert FRONTY -
Mme Annick TAYSSE - Mme Michèle RELIAT - M. Roger CHASSAGNARD

Excusé :

Mme Pascale BOISSIERAS

Pouvoirs :

Monsieur Pascal COSTE	à	Monsieur Francis COMBY
Madame Sandrine MAURIN	à	Monsieur Gérard SOLER
Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Nelly SIMANDOUX
Monsieur Francis COLASSON	à	Madame Lilith PITTMAN
Monsieur Bernard COMBES	à	Madame Annick TAYSSE
Madame Hayat TAMIMI	à	Madame Emilie BOUCHETEIL
Monsieur Michel DA CUNHA	à	Monsieur Gilbert FRONTY



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, la Commission Permanente du Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE

LISTE DE PRESENCE

Monsieur ARFEUILLERE Christophe 	Madame AUDEGUIL Agnès 	Madame BOISSIERAS Pascale excusée	Madame BOUCHETEIL Emilie 
Monsieur CHASSAGNARD Roger 	Monsieur COLASSON Francis excusée PROCURATION Pouvoir à Mme PITTMAN	Monsieur COMBES Bernard excusée PROCURATION Pouvoir à Mme TAYSSE	Monsieur COMBY Francis 
Monsieur COSTE Pascal excusée PROCURATION Pouvoir à M. COMBY	Madame COULAUD Danielle 	Monsieur DA CUNHA Michel excusée PROCURATION Pouvoir à M. FRONTY	Madame DUBOST Ghislaine 
Madame DUCLOS Florence 	Monsieur FRONTY Gilbert 	Monsieur LEYGNAC Jean-Claude 	Madame MAURIN Sandrine excusée PROCURATION Pouvoir à M. SOLER
Madame PADILLA-RATELADE Marilou 	Monsieur PETIT Christophe excusée PROCURATION Pouvoir à Mme SIMANDOUX	Monsieur PEYRET Franck 	Madame PITTMAN Lilith 
Madame RELIAT Michèle 	Madame ROME Hélène 	Monsieur ROUHAUD Gilbert 	Madame SIMANDOUX Nelly 
Monsieur SOLER Gérard 	Monsieur STOHR Jean 	Monsieur TAGUET Jean-Marie 	Madame TAMIMI Hayat excusée PROCURATION Pouvoir à Mme BOUCHETEIL
Madame TAURISSON Nicole 	Madame TAYSSE Annick 		